

**DELIBERATION (2024-26)
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Dénomination d'une voirie**

L'an deux mille vingt-quatre le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 4 juillet 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BDUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absents : MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Par délibération du 7 juin 2010, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune et a validé le plan de numérotation.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la nouvelle voie créée lors de la réalisation du lotissement « Le côteau de la Source » en connexion avec le Chemin de la Source, il est demandé au Conseil municipal de dénommer cette voirie privée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- retiennent le nom de « Impasse de la Source » pour cette nouvelle voirie privée,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 juillet 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.